



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Modification au règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 06-80

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR :

LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 307-24 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 06-80 PORTANT SUR LE PLAN D'URBANISME AFIN D'IDENTIFIER LE TERRITOIRE MUNICIPAL QUI EST SUJET AU PHÉNOMÈNE DES ILOTS ET DÉCRIRE LES MESURES PERMETTANT D'EN ATTENUER LES EFFETS

AVIS EST DONNÉ que le Conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement suivant adopté lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenu le 6 février 2024 :

Projet de règlement numéro 307-24, intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin d'identifier le territoire municipal qui est sujet au phénomène des îlots de chaleur et décrire les mesures permettant d'en atténuer les effets ».

L'objet de ce règlement est de d'identifier les parties du territoire du périmètre urbain de La Présentation qui sont sujet aux îlots de chaleur et de décrire les mesures permettant d'en atténuer les effets. À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau en 2021, la municipalité doit inclure à son plan d'urbanisme la notion d'îlot de chaleur avant le 25 mars 2024.

La séance de consultation publique se tiendra **le mardi 6 février 2024, à 19h30**, dans la salle du Conseil située au 772, rue Principale, à La Présentation. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Veuillez noter que le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité, soit au : www.municipalitelapresentation.qc.ca dans la section *Urbanisme / Règlement en adoption* où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

AVIS DONNÉ à La Présentation, ce 19^e jour du mois de janvier 2024

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière